

ARRETE DU PRESIDENT

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les effectifs recensés dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne établies par le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes approuvées le 23 février 2024,

Vu la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne établie le 25 mars 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne du 25 mars 2024 est modifiée, il est rajouté les éléments suivants :

⇒ **Au titre de l'article 6 du décret n°88-547 du 06/05/1988**

- Monsieur Christophe LORNAGE – SDIS 05

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 1^{er} janvier 2024

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant deux ans. Une nouvelle inscription peut être demandée deux fois pour une durée respective d'un an, si le candidat non recruté fait connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude un mois au moins avant l'échéance de la liste.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion, transmis en préfecture et à tous les Centres de Gestion.

ARTICLE 5 : En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Gap, le

Le Président,

Marcel CANNAT

Accusé de réception en préfecture
005-280500075-20240724-24_01132-AR
Date de télétransmission : 24/07/2024
Date de réception préfecture : 24/07/2024